
PROJET DE LOI DE FINANCES 2026 ASSURANCE CHÔMAGE

Chères et chers camarades,

Le Premier ministre, Sébastien LECORNU, a présenté le projet de loi de finances 2026 en Conseil des ministres le 14 octobre dernier. Le texte a pour ambition de ramener le déficit public à 4,7 % du PIB en 2026 et à moins de 3 % en 2029, au prix d'une réduction des moyens, d'un gel des recrutements et d'une pression constante sur les dépenses sociales.

Cette circulaire s'intéresse aux principales dispositions du PLF en matière d'assurance chômage et propose un résumé du Projet annuel de performances 2026 annexé au PLF. :

- **Garantie de l'État des emprunts de l'Unedic pour 2025** (article 59) : le ministre chargé de l'économie est autorisé à accorder la garantie de l'Etat aux emprunts contractés par l'Unedic pour lui permettre d'émettre de nouvelles obligations malgré son déficit. Pour 2026, le montant de la garantie s'élève à 10 milliards d'euros.

- **Le montant de la subvention pour charge de service public de l'État au budget de France Travail** s'élève à 1 162,91 M€ pour 2026, soit une **baisse de -187,5 M€** par rapport à la loi de finances initiale 2025. Il est inférieur au montant fixé par la convention tripartite entre l'État-l'Unedic-et France Travail 2024-2027 du 30 avril 2024 (1 350,45 M€).

FO dénonce une contradiction majeure : alors que France Travail doit exercer davantage de missions, l'État réduit ses moyens. Ce désengagement va alourdir la charge, déjà importante, des agents, fragiliser l'accompagnement des demandeurs d'emploi, et pousser à externaliser des missions vers des acteurs privés.

- **La réduction des crédits alloués** aux contractualisations « Solidarités » et « Insertion – Emploi » reflète une diminution importante des moyens financiers disponibles pour **l'accompagnement des bénéficiaires du revenu de solidarité active (BRSA)**. Cette baisse significative s'élève à 45 millions d'euros en autorisations d'engagement et de 17,3 millions en crédits de paiement.

FO déplore que le gouvernement ait voulu intégrer les bénéficiaires du RSA dans France Travail sous prétexte de « mieux les accompagner ». Pourtant, il réduit paradoxalement le budget dédié à cet accompagnement, portant ainsi atteinte à l'efficacité de la mesure. Ce double mouvement, qui élargit les publics tout en restreignant les moyens, crée une contradiction majeure dans la



politique d'insertion, menaçant la qualité et la pertinence des parcours proposés aux bénéficiaires du RSA.

▪ Le budget alloué à l'indemnisation des demandeurs d'emploi non couverts par l'assurance chômage atteint 2,06 milliards d'euros en autorisations d'engagement et crédits de paiement, ce qui représente une augmentation de 14,7% par rapport à 2025. Toutefois, **ces prestations ne seront pas revalorisées en 2026**. Cela concerne principalement le versement de **l'Allocation de solidarité spécifique** (ASS) destinée aux demandeurs d'emploi en fin de droits, **dont le montant mensuel s'élève à 580 €**.

FO critique vivement cette politique de gel des allocations qui pèse injustement sur les plus fragiles en limitant leur pouvoir d'achat face à l'inflation et à la hausse du coût de la vie.

▪ Le plafond d'emplois de **France Travail** Opérateur est de 48 632 équivalents temps plein (ETPT), ce qui **traduit une baisse d'effectifs de 515 ETP en 2026**.

FO déplore que cette réduction d'effectifs soit en totale contradiction avec les objectifs affichés de poursuite d'une politique active de lutte contre le chômage et d'insertion professionnelle, surtout dans un contexte de forte augmentation du nombre d'inscrits à France Travail avec l'intégration des bénéficiaires du RSA. De plus, cette baisse entraînera une surcharge de travail et un risque accru de troubles psychosociaux pour les agents de France Travail.

▪ Pour 2026, le programme « Anticipation et accompagnement des conséquences des mutations économiques sur l'emploi et l'activité partielle » prévoit : 77,64 M€ pour **l'activité partielle de droit commun**, 24,13 M€ pour l'APLD, et 118,24 M€ pour l'APLD rebond.

Face à ce projet de loi de finances 2026, Force Ouvrière regrette que les droits des demandeurs d'emploi et les missions du service public de l'emploi deviennent la variable d'ajustement d'une politique d'austérité.

Alors que France Travail (ex-Pôle Emploi) se voit confier des missions élargies, FO constate une réduction de ses moyens, de ses effectifs et de sa capacité d'accompagnement. FO demande, au contraire, une augmentation des effectifs, une véritable revalorisation des prestations et un accompagnement digne pour tous les publics, en particulier les plus fragiles.

Aucun progrès réel ne peut être accompli sans des moyens à la hauteur des ambitions.

Amitiés syndicales,

Michel BEAUGAS
Secrétaire confédéral

Frédéric SOUILLOT
Secrétaire général